



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de communes des Pyrénées Audoises (CCPA)
Commune de Belvis

Enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BELVIS

Le public est informé que, par arrêté intercommunal n°2018-001 le Président de la Communauté des Pyrénées Audoises, compétente en matière de PLU, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Belvis.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 32 jours consécutifs, du 16/10/2018 au 16/11/2018 inclus.

A l'issue de la procédure, la décision susceptible d'intervenir sera l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du conseil communautaire, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Michel BLAZIN, Ingénieur de l'Industrie et des Mines retraité qui a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

L'élaboration du PLU de Belvis a pour enjeux notamment de :

- Limiter l'étalement urbain et conforter la centralité des bourgs,
- Préserver les terres agricoles, les unités d'exploitation et insérer les projets dans l'environnement,
- Favoriser la mixité sociale,
- Economiser, rationaliser les réseaux et les déplacements,
- Proposer une offre d'accueil de qualité et cohérente au territoire pour les infrastructures économiques et touristiques,
- Préserver les milieux naturels, valoriser l'identité paysagère et patrimoniale des territoires,
- Prendre en compte les risques naturels,
- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment, les arrêtés municipaux prescrivant l'élaboration du PLU et de la consultation publique associée, l'arrêté de nomination du Commissaire enquêteur, le bilan de la concertation, un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement du PLU, les documents graphiques associés, ainsi que les avis des personnes publiques associées consultées.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier et sous forme numérique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront disponibles :

- **A la Mairie de Belvis**, Le Village, 11340 BELVIS, du 16/10/2018 au 16/11/2018 et consultables au secrétariat de la Mairie aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public soit : les mardis et jeudi de 9h00 à 12h00.

Un poste informatique sera également mis à la disposition du public pour la consultation du dossier numérique aux mêmes jours et heures d'ouverture de la Mairie au public.

- **Au siège de la communauté des Pyrénées Audoises**, 1 avenue François Mitterrand à Quillan (11500), du 16/10/2018 au 16/11/2018 et seront consultables à l'accueil de la communauté de communes aux jours et heures d'ouverture au public soit : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Un poste informatique sera également mis à la disposition du public pour la consultation du dossier numérique aux mêmes jours et heures d'ouverture de la communauté de communes au public.

Le dossier sera par ailleurs consultable sur le site internet de la communauté de communes : www.pyrenneesaudioises.fr, rubrique PLU de Belvis.

Les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur les registres d'enquête disponibles en mairie de Belvis et au siège de la communauté de communes mais également par mail à l'adresse suivante : plu-belvis@pyrenneesaudioises.fr ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie de Belvis (Mairie de Belvis, Le Village, 11340 BELVIS) ou à la communauté de communes (Communauté de Communes des Pyrénées Audoises, PLU de Belvis, 1 Avenue François Mitterrand, 11500 QUILLAN) ou par voie électronique à l'adresse suivante : plu-belvis@pyrenneesaudioises.fr, (*A l'intention du Commissaire Enquêteur, Référence : Enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Belvis*)

Les observations reçues seront mises en ligne sur le site internet de la communauté de communes et consultables sur le site www.pyrenneesaudioises.fr, rubrique **PLU Belvis**, « **consulter les observations émises par le public** », dans les meilleurs délais possibles.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées aux registres d'enquête à la mairie de BELVIS et au siège de la communauté de communes, tenues à la disposition du public et mises en ligne dans les meilleurs délais possibles sur le site www.pyrenneesaudioises.fr.

Toutes les observations courriers, courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de BELVIS et au siège de la Communauté des Communes Pyrénées Audoises, pour une durée de 32 jours à compter du **mardi 16 octobre 2018** à 9h00 jusqu'au **vendredi 16 novembre 2018** à 12h00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de BELVIS comme suit :

- **mardi 16 octobre 2018**, de 9h00 à 12h00,
- **mardi 23 octobre 2018**, de 9h00 à 12h00,



- **mardi 6 novembre 2018**, de 9h00 à 12h00,
- **vendredi 16 novembre 2018**, de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la communauté de communes un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la communauté de communes : www.pyrenneesaudioises.fr

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Madame Magalie LAFABREGUE- responsable du service urbanisme à la Communauté des Communes Pyrénées Audoises.

Le responsable du projet est Monsieur Jean-Michel MICHEZ, Maire de Belvis.

Le Président de la communauté de communes